

Le port devra encore attendre

ROLLE Préférant éviter un naufrage, la Municipalité a décidé de retirer son préavis. Le chantier du port sera retardé d'une année.

DANIEL GONZALEZ

daniel.gonzalez@lacote.ch

On annonçait un avis de tempête sur le dernier Conseil communal de Rolle à l'heure de procéder au vote sur la rénovation et l'agrandissement du port, mais les vents sont rapidement retombés. Souhaitant éviter le torpillage de son projet, la Municipalité a préféré retirer les deux préavis le concernant, soit celui portant sur le crédit d'investissement d'un peu plus de 10 millions de francs et le règlement lié à la future infrastructure. «Depuis la semaine dernière on sent une agitation dans les rangs du Conseil. On voit même se dresser des sabres brandissant un référendum. Le niveau de la discussion a atteint un seuil inadéquat. Il faut revenir à plus de calme», a déclaré Josephine Byrne Garelli, municipale en charge du dossier, devant les élus. Il faut dire que le risque était sérieux de voir le port couler à pic, la Commission des Finances (CoFin) demandant de ne pas accorder la somme demandée pour sa réalisation. En effet, elle estime la manœuvre trop risquée, sachant qu'avec les montants déjà engagés pour la construction de l'aile D du collège du Martinet, la ville atteindrait alors pratiquement son plafond d'endettement, de quoi réduire sa marge d'action.

Simple temps mort

En dépit du climat houleux, Josephine Byrne Garelli espère maintenir le cap en soumettant ce projet avant la fin de la législature. «L'idée date de 1989! Le projet que nous avons élaboré s'autofinance, il est donc solide. J'invite



Qui aurait cru que les eaux habituellement plates du port de Rolle puissent à ce point faire des vagues au Conseil communal? CÉDRIC SANDOZ

donc les chefs de groupes autour d'une table, pour mettre les choses à plat et trouver un accord sur un calendrier.» Si le port n'est pas mort, cet ajournement provoquera en tout cas un retard du chantier d'au moins une année; il était initialement prévu pour l'hiver 2015-16.

Néanmoins, le conseiller communal Vert'libéral, Pierre-François Charmillot, prévient: «Si la Municipalité s'entête avec le projet tel que présenté, alors nous lancerons un référendum, car de nombreux citoyens partagent notre avis.» Avant même la séance du Conseil, lui et quelques autres élus, à l'instar de l'UDC Arthur Petit, avaient déclaré vouloir lancer un référendum en cas d'acceptation du préavis. «Il

n'y a pas d'opposition idéologique contre le port, mais contre ce projet en particulier. Nous reprochons aux autorités de n'avoir étudié aucune autre variante et de n'avoir pas consulté les propriétaires de bateaux, qui sont pourtant les premiers concernés. Plutôt qu'un agrandissement, on aurait pu se contenter d'une simple réhabilitation du port moins coûteuse (ndlr: la Municipalité a évalué le simple entretien de l'infrastructure existante à 7 millions).» En outre, à entendre Pierre-François Charmillot, le timing est particulièrement mal choisi. «La Municipalité agit dans la précipitation. Il y a des dossiers plus urgents que celui-ci, comme la cantine scolaire du collège du Martinet. Gérer une commune ne peut pas se résu-

mer à une check-list de projets qu'on lance les uns après les autres, il faut établir des priorités!»

Fossé entre le Conseil et la Municipalité

Le syndic Jean-Noël Goël peine à comprendre les arguments des opposants et constate une dégradation générale des rapports entre élus et édiles. «Si nous ne faisons pas ce port, nous serons dos au mur. Nous ne demandons pas une confiance aveugle, mais nous constatons une défiance toujours plus grande à l'égard de la Municipalité. Malgré notre ouverture à la discussion, la Commission des Finances ne cesse de remettre en doute les pièces et les documents que nous lui soumettons. Elle cherche tous les ar-

guments pour ne pas réaliser ces travaux. Et le fait de parler de référendum avant même que le débat n'ait eu lieu, c'est grave!» ◉

UN PROJET CENSÉ FÉDÉRER

Plutôt que rénover simplement les vétustes installations, la Municipalité veut répondre au nombre croissant de demandes, en augmentant la capacité du port de 310 à 442 places d'amarrage. Outre l'emprunt, les autorités percevront un droit de boucle (2 millions au total), une caution dont devront s'acquitter les usagers, pour financer cet agrandissement. Certes les loyers augmenteront légèrement, mais l'exécutif assure que la mixité entre petits et grands bateaux sera garantie. ◉